



Sancti Lazari

*Cercle de Recherches Historiques de l'antique
Ordre Militaire et Hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem*



Gardes-Marine et Académies de Marine de l'Ordre

C'est en France que naquit le terme de "Garde-Marine" ou "Garde de la Marine", qui fut repris ensuite par bien d'autres pays. A l'origine de leur création, c'étaient les gardes du grand-maître de la navigation, le cardinal de Richelieu. Colbert les organisa en compagnies d'élèves-officiers en 1670 et après une histoire mouvementée, elles furent supprimées en 1786.

Parallèlement le Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Lazare tenant lieu de chef d'escadre en titre de la Bretagne, la mission maritime de l'Ordre se développait de plus en plus. Ainsi dès le 31 octobre 1669, des lettres patentes autorisèrent l'Ordre à fonder des Académies de marine militaire pour former la jeune noblesse à l'art de la mer. En vertu de quoi, des écoles royales, où l'on enseignait mathématiques, géographie et langues vivantes, s'ouvrirent à Montpellier en 1671 et à Paris en 1677.

Les Gardes-Marine étaient de jeunes gentilshommes entretenus par le roi dans ses ports pour y apprendre le service et en faire des officiers. Organisés en compagnies, ils étaient répartis dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort. Tous les officiers de marine étaient issus de ces compagnies, qui correspondaient à l'École Navale actuelle. Le roi entretenait des maîtres pour les instruire de tout ce qu'il était nécessaire d'apprendre pour en faire de bons officiers, dans les mathématiques, le dessin, l'écriture, la fortification, la construction navale, l'hydrographie, la danse, l'escrime, etc. Ainsi Compagnies de Gardes-Marine et Académies de Marine de l'Ordre oeuvrèrent-elles, dès leurs débuts contemporains, à un but commun.

On embarquait les élèves-officiers sur les vaisseaux, où ils servaient comme soldats et pendant qu'ils étaient en mer, ils cultivaient leurs connaissances apprises dans les ports. Leur commandant de concert avec le capitaine du vaisseau, marquait quatre heures destinées à leurs exercices. La première pour le pilotage et l'hydrographie, la seconde pour l'exercice du mousquet et les évolutions militaires, la troisième pour l'exercice du canon, la quatrième pour l'exercice de la manœuvre, supervisée par le capitaine en chef, ou le capitaine en second qui, si le temps le permettait, faisait commander les gardes chacun leur tour.

